



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-004

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le trois février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Daniel DI-LITTA a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Carole GIGANT a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

Objet : Adhésion au SICCDE (Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants)

Madame Brigitte ROCHE informe le conseil municipal que le bureau du Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants, dans sa séance du 16 novembre 2024, a accepté les adhésions des communes de :

- Saint Romain-les-Atheux,
- Saint Régis-du-Coin,
- Jonzieux.

En revanche, il a refusé l'adhésion de la commune de Saint Martin-de-Valamas.

Lecture faite des délibérations et des rapports d'incidences produits par les trois communes demandeuses, le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces adhésions.

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale et Ressources humaines » du 30 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion des communes de Saint Romain-les-Atheux, Saint Régis-du-Coin et de Jonzieux au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants,
- Refuse l'adhésion de la commune de Saint Martin-de-Valamas en raison de son éloignement par rapport à la localisation de la fourrière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD